

FORMULAIRE DE DECLARATION MENSUELLE DE DROITS DE VOTE

Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du Code de commerce à

<p>AMF Autorités des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS</p> <p>Tel : 01 53 45 62 48 Fax : 01 53 45 62 68</p>

Il est rappelé qu'en application des articles L. 233-8 II du Code de commerce et 222-12-5 du règlement général de l'AMF, les sociétés admises sur un marché réglementé doivent publier sur leur site et transmettre à l'AMF, à la fin de chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre total d'actions composant le capital s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement.

• **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

- * Nom et Prénom : KUSTER Guy
- * Tel : 01.49.11.45.00 Fax : 01.49.11.45.45

• **Société déclarante : SYSTAR**

- * Dénomination sociale : SYSTAR SA
- * Adresse du siège social : 171 Bureaux de la Colline - 92213 Saint-Cloud

- * Marché Réglementé (Eurolist) :
 - Compartiment A
 - Compartiment B
 - Compartiment C

Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 10.234.486

Nombre total de droits de vote de la société déclarante : 13.980.806

Nombre total de droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote : 14 539 873.

Cette déclaration résulte de la variation du nombre total d'actions et/ou du nombre total de droits de vote publiés antérieurement par la société déclarante.

Lors de la précédente déclaration en date du 31 octobre 2006, le nombre total d'actions et de droits de vote étaient les suivants :

- Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 10.234.486
- Nombre total de droits de vote de la société déclarante : 13.743.648
- Nombre total de droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote : 14.202.715

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

OUI (*si oui, joindre l'extrait des statuts reprenant cette clause et ensuite mettre à jour cette information*)
 NON

Fait à Saint-Cloud, le 30 novembre 2006

Signature :



Guy KUSTER
Président Directeur Général